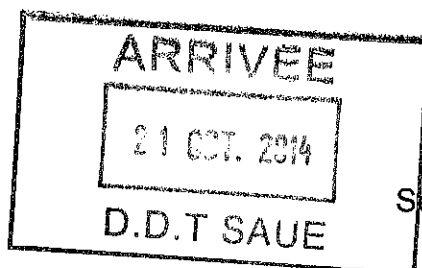


Direction Juridique
Département Droit Public



Senlis, le

13 OCT. 2014

N/Réf. : DJ/GA/14-262

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

Direction Départementale des
Territoires

40, rue Jean Racine

BP 317

60021 Beauvais Cedex

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Novillers-les-Cailloux (60730)
et du PLU de la commune de Royaucourt (60420).

A l'attention de Madame Christine Poirié

Madame,

Faisant suite à vos courriers du 15 septembre 2014, je vous informe que les communes de Novillers-les-Cailloux et de Royaucourt situées dans le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne l'élaboration des PLU sur les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin



Juriste